Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_11-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-02-11

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Arlette Rouzel

Date de convocation du Conseil municipal : 26 février 2026

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Fleur de Launay, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne le Quéré, Sébastien le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Loïc Poussin, Paulette Renault, Arlette Rouzel

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard, Aurélien Renouard, Patrick Riffault, Elodie Samin

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 19	Conseillers présents : 14	Votants : 14
POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES DU DIOCESE DE RENNES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE TOITURE SUR LE PRESBYTERE

Rapporteur : Eric Ferrières, Adjoint

Par délibération 2024-03-21 du 28 mars 2024, le Conseil municipal autorisait Madame le Maire à signer un bail emphytéotique avec l'association des œuvres du diocèse de Rennes pour la gestion du presbytère.

Cette délibération précise un certain nombre d'engagements tant du bailleur – la commune – que de l'emphytéote - l'association des œuvres du diocèse de Rennes. La commune s'engageait notamment à réaliser des travaux, lesquels sont tous réalisés, à l'exception du remaniement des ardoises sur la toiture sud de l'appentis est.

Les travaux de rénovation du presbytère ayant débuté, le diocèse a pris l'initiative de remplacer cette ancienne couverture dans le cadre de la réhabilitation. Le coût de cette intervention s'élève 5 385.60 € TTC. L'association des œuvres du diocèse de Rennes a fourni les justificatifs attestant de ce montant.

Le diocèse et la paroisse ont rappelé que ce point n'avait pas été honoré par la commune et sollicitent donc une participation financière de la Commune pour cette partie des travaux.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260305-2026_02_11-DE

Au regard des engagements, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande en contribuant partiellement à ces frais.

Il est donc proposé de verser une participation financière exceptionnelle à l'association des œuvres du diocèse de Rennes pour couvrir une partie des travaux de couverture sur lesquels la commune s'était engagée.

Les services préfectoraux ont confirmé la légalité de cette participation financière.

Le bureau municipal réuni le 25 février a donné un avis favorable au versement d'une participation financière de 2 500 €.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu la délibération 2024-03-21 du 28 mars 2024, relative à la signature d'un bail emphytéotique avec l'association des œuvres du diocèse de Rennes pour la gestion du presbytère

Vu le bail emphytéotique signé avec l'association des œuvres du diocèse de Rennes le 11 juillet 2024,

Considérant que la commune n'a effectivement pas honoré son engagement de remanier les ardoises sur la toiture sud de l'appentis est,

Considérant les justificatifs présentés par l'association des œuvres du diocèse de Rennes attestant du montant des travaux concernés,

Considérant l'avis favorable du bureau municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'accorder une participation financière à l'association des œuvres du diocèse de Rennes de 2 500 € en guise de participation aux travaux de remaniement des ardoises sur la toiture sud de l'appentis est du presbytère.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE

La Secrétaire de séance,
Arlette Rouzel